

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Délibération n°2026.04.128

Désignation des représentants de GrandAngoulême au Groupe d'action locale de l'Angoumois (GAL)

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2026

Secrétaire de Séance: Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **70**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Mathilde MINAUD, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Fadila BOUTAYEB à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Frédéric CROS à Gérard DESAPHY, Magali SAINT HILAIRE à Laurent DUGUE, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Claude COURARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.04.128**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU GROUPE
D'ACTION LOCALE DE L'ANGOUMOIS (GAL)**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES
POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : NON VENTILÉ

Enjeux : [99999 -9) NON VENTILÉ]

Le groupe d'action local « GAL de l'Angoumois » a pour mission de mettre en œuvre le programme européen élaboré dans une approche multi-fonds qui intègre le programme LEADER (Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale) et l'axe 5 du FEDER (Fonds européen agricole et de développement de l'espace rural) sur la période 2021-2027.

L'EPCI de La Rochefoucauld Porte du Périgord et GrandAngoulême animent cette démarche.

Constitué d'un collège public et d'un collège privé, le GAL Angoumois compte dans ses rangs des représentants des EPCI concernés selon une répartition à parité entre La Rochefoucauld - Porte du Périgord et GrandAngoulême.

Dans ce cadre GrandAngoulême doit désigner 4 titulaires et 4 suppléants et suppléantes pour siéger au sein du GAL.

Par ailleurs, la personne qui préside la structure porteuse du GAL, à savoir le Président ou la Présidente de GrandAngoulême, est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Elle est autorisée par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL. Elle peut déléguer sa signature à la personne qui préside le GAL pour tout ou partie de ces actes.

Considérant que les désignations des conseillers et des conseillères communautaires pour représenter GrandAngoulême au sein de diverses structures et organismes doivent intervenir à bulletin secret sauf si l'assemblée délibère à l'unanimité pour un vote à main levée,

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Je vous propose donc :

DE DESIGNER Stéphane CHAPEAU, Thierry HUREAU, Lionel MAHERAULT et Yannick PERONNET comme titulaires et Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN et Calixte ROCHETEAU comme suppléant.e.s pour siéger au sein du GAL de l'Angoumois.

D'AUTORISER Monsieur le Président de GrandAngoulême à déléguer ses fonctions de Président du GAL à un(e) conseiller(ère) communautaire, délégué(e) à cette structure.

D'AUTORISER Yannick PERONNET à présenter sa candidature à la présidence du GAL de l'Angoumois.

D'AUTORISER Monsieur le Président de GrandAngoulême à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL, et à subdéléguer cette attribution par voie de délégation de signature, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026